

Francois et Teresa Teuscher
Route Neuve 12
CH-1024 ECUBLENS
Tel./Fax 021 691 58 48
Natel 079 449 43 04

Annexe no 1

Le 25.3.11

Préavis 7/2011 Amendement

Plan partiel d'affectation "Village de Bures"

Afin que le village de Bures garde
un côté Rural, je propose que l'élévation
maximum des nouveaux bâtiment soit de 10,5 m
au lieu et place de 12 m au fait^u comme prévu
par le plan d'affectation. La hauteur sera alors
égale à celle voisine au Moty

ff
Hend

Rapport sur

L'Organisation de la Protection Civile Région Ouest-Lausannois (ORPC – ROL)

Communes de: Bussigny-près-Lausanne - Chavannes-près-Renens - Crissier - Ecublens - Renens - Saint-Sulpice - Villars-Sainte-Croix

Les délégués à L'assemblée de l'ORPC-ROL de la commune d'Ecublens: Jean-Claude Merminod, José San Vicente, Pascal Conti, Francesco Volpi, Claude Masson et Charles Karlen vous font part du présent rapport.

Exercice 2009 / 2010

L'Assemblée de l'Organisation régionale de protection civile de Lausanne-Ouest s'est réunie à deux reprises durant l'exercice 2009 / 2010 :

- Le 22 juin 2010, l'Assemblée régionale de l'ORPC s'est tenue à Chavannes pour l'adoption de la gestion et des comptes 2009 (préavis 9/2006-2011.)

La gestion du Comité directeur et les comptes ont été acceptés à l'unanimité. Les comptes ont été contrôlés par la Fiduciaire Intermandat S.A. à Lausanne, qui les a déclarés exacts et conformes aux dispositions légales et réglementaires. Ces comptes présentent, aux charges comme aux revenus, une somme de Fr. 1'321'193.- Ce qui représente, pour la Commune d'Ecublens, une participation de Fr. 211'375.- par rapport à un nombre de 10'725 habitants, soit Fr. 19.70 par habitant.

- Le 28 septembre 2010, l'Assemblée régionale de l'ORPC s'est tenue à Chavannes avec à l'ordre du jour le budget 2011 (préavis 10/2006-2011.)

Le budget 2011 est en légère baisse par rapport au budget 2010 principalement en raison d'une baisse d'effectif parmi le personnel fixe, à 4,7 EPT. La situation devrait cependant rapidement se normaliser et passer à 6.7 EPT. Le préavis n'appel pas de commentaires supplémentaires, et c'est à l'unanimité qu'il est approuvé. La participation prévue pour la commune (budget 2011 cpte. 660.3521) est de Fr. 237'141.-, soit environ Fr. 21.70 par habitant. En conclusion, nous vous certifions, Monsieur le Président, Mmes les Conseillères et MM. les Conseillers communaux, que la gestion et les comptes de l'Organisation régionale de protection civile de la région Ouest-Lausannoise sont parfaitement tenus et maîtrisés à satisfaction.

Autres activités 2010

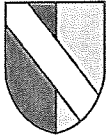
Le premier juin 2010 les délégués ont été conviés par le Comité directeur à une présentation par le Service de la Sécurité Civile et Militaire (SSCM) du projet de réforme AGILE, ainsi qu'à l'exposé des remarques formulées par le Comité directeur sur le projet de loi.

Le 9 mars 2011 a eu lieu le rapport annuel de l'ORPC-ROL, auquel sont conviés tous les délégués. En préambule un bref exposé de la situation internationale a permis de rappeler l'importance pour les populations civiles de disposer d'organismes de secours efficaces. Les difficultés de renouvellement du contingent ainsi que l'avancement du processus d'intégration de la commune de Prilly ont également été abordées.

Pour les délégués, le rapporteur,

Charles Karlen





Ecublens VD, le 24 mars 2011

Type : Postulat Motion Amendement

Autre (préciser)

Sujet :

Economie d'énergie dans l'éclairage publique

La municipalité a mis en avant, dans son plan de législature, sa volonté de concrétiser le développement durable dans la construction, en particulier en ce qui concerne l'énergie, l'écologie des matériaux et leur mise en œuvre.

Je demande à la municipalité de présenter un projet afin que l'éclairage public soit régulé, diminué, voire arrêté sur la voie publique pendant les heures de sommeil.

Motivation :

Par notre éclairage public nous ne montrons pas l'exemple à la population, à qui il est demandé de supprimer les standby et d'arrêter tous les appareils et lumières lorsqu'ils sortent d'une chambre inutilisée.

Notre commune se dit Eco responsable mais laisse allumé des éclairages gourmands en énergie pendant des heures où il ne passe pratiquement personne dans nos rues.

Tous les véhicules susceptibles de passer dans les rues ou ruelles à des heures tardives sont ou devraient être équipés de phares.

Il n'y a qu'exceptionnellement des piétons sur la majorité de nos trottoirs au milieu de la nuit.

La pollution lumineuse de certains lampadaires empêche les citoyens de dormir.

Depuis Tchernobyl et maintenant Fukushima les citoyens et donc les collectivités doivent se demander comment sortir du nucléaire et nous n'y arriverons pas si les collectivités ne montre pas l'exemple et donc commence à faire des économies.

Les énergies fossiles enchérissent et ne vont pas diminuer dans un avenir proche.

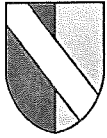
L'État de Vaud diminue de lui-même la demande de lampadaire sur certaines voies, la Route Cantonale Une (RC1) par exemple, pourquoi la commune ne pourrait-elle pas faire de même à terme ?

Certaines villes françaises et allemandes ont testé le concept et ont fortement diminué la consommation de leur éclairage public sans pour autant péjorer la qualité de vie de leurs concitoyens ni augmenté la criminalité nocturne.

24 mars 2011

Nom, Prénom : Alain Blanchoud

Signature :



Type : Postulat Motion Amendement

Autre (préciser)

Sujet : **Réfection des combles de l' Auberge du Motty
et isolation de la toiture**

La municipalité a mis en avant, dans son plan de législature, sa volonté de concrétiser le développement durable dans la construction, en particulier en ce qui concerne l'énergie, l'écologie des matériaux et leur mise en œuvre.

Je demande à la municipalité de présenter un projet de rénovation et d'isolation des combles de l'Auberge du Motty dans le but d'améliorer la déperdition de chaleur et la perte d'énergie y relative.

Motivation :

Les énergies fossiles enchérissent et ne vont pas diminuer dans un avenir proche.

Notre commune se dit Eco responsable mais n'a pas entrepris de travaux d'envergure sur la toiture de l'Auberge depuis de nombreuse année.

La commission de gestion de 2008, lors de sa visite de l'auberge avait émis l'idée que les centaines de mètres cubes libres dans les combles, depuis le départ de la police dans les années 50, pourraient être mis à disposition de l'aubergiste ou de nos concitoyens plutôt que laissé à l'abandon.

Avec des combles aussi grandes et aussi mal isolées, les locaux, actuellement situés au premier étage, sont impossibles à chauffer à une température adéquate à la tenue de séance, la chaleur produite par les radiateurs étant immédiatement dissipée par le froid tombant du plafond.

Un manque croissant de locaux adaptés aux nouvelles technologies (wifi, sonorisation, tableau blanc, rétroprojection) se fait sentir sur la commune, une salle mieux adaptée pour le conseil communal comme l'a fait la commune de Prilly ou des chambres pour que le nom « auberge » reprenne sa qualification première serait quelques solutions envisageables pour une commune qui manque cruellement de locaux ou de chambres d'hôtel et ce n'est pas l'arrivée du centre socio-culturel qui modifiera cette situation.

24 mars 2011

Nom, Prénom : Alain Blanchoud

Signature :